N° 2413 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 24 Mars 1901

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 68

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes.
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'Abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉTOILE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

A nos Correspondants ET A NOS LECTEURS

Par suite de l'augmentation croissante de notre tirage, nous avons dû adjoindre une seconde machine rotative Marinoni à celle que nous possédions déjà.

Cette nouvelle machine, construite d'après le système le plus perfectionné de la maison Marinoni, et tirant 32.000 exemplaires à l'heure, est arrivée depuis quelques jours dans nos ateliers, et on procède en ce moment à son montage.

Le travail, et celui de l'augmentation nécessaire de notre force motrice, que nous additionnons d'un nouveau moteur de 12 chevaux de la **Compagnie Française des Moteurs Niel**, *ont occasionné un peu de retard dans quelques-uns de nos tirages.*

Nous prions nos correspondants et nos lecteurs d'excuser ces irrégularités passagères et de nous faire crédit encore quelques jours.

Aussitôt notre nouvelle installation terminée, ce qui ne tardera pas, nous serons en mesure de servir nos lecteurs de la façon la plus rapide, tout en ne commençant notre tirage qu'à une heure très avancée de la nuit, de façon à attendre les nouvelles jusqu'à la dernière heure.

*Cette nouvelle organisation nous impose des sacrifices très élevés. Mais l'Administration du Progrès du Nord et de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing *n'a pas hésité à les consentir, pour répondre à la sympathie que nous témoigne le public, et pour nous permettre d'augmenter encore la rapidité et l'étendue de nos informations.*

CE QUE SERA L'EXPOSITION de 1900

Sous ce titre, M. Emile Dron publie dans le *Figaro* le résultat d'un entretien qu'il a eu avec M. Bouvart, architecte en chef de la ville de Paris chargé de la direction des services d'architecture de 1900.

Nous reproduisons, dans sa partie essentielle, les renseignements donnés par notre confrère :

Le monstre prend forme... De l'énorme amas d'« idées premières » qu'avait suscitées et groupées sous la main du directeur des services d'architecture de 1900 le concours de décembre dernier, une première maquette est sortie, de formes très générales, mais nettes déjà ; et l'on peut dire que l'Exposition, dès aujourd'hui, existe. D'une façon à peu près définitive les grandes lignes en sont arrêtées.

L'exposition de 1900 s'étendra sur une superficie de huit cents hectares. Les contours en ouvrirons une quarantaine.

M. Bouvart — s'inspirant à la fois de ses vues personnelles, de celles du commissaire général et de certaines indications d'ensemble tirées des projets primés — a dressé son plan.

Ce plan est à la fois grandiose et simple ; d'une magnificence incomparable et d'une merveilleuse clarté.

***

Il partage l'Exposition en quatre morceaux principaux :

Le Cours-la-Reine et l'Esplanade des Invalides ;

Les berges de la Seine ;

Le Trocadéro ;

Le Champ de Mars.

Imaginez une ligne droite tirée, suivant le centre de l'Esplanade, du palais des Invalides à l'avenue des Champs-Elysées. Cette ligne aboutirait à peu près au point où y débouche l'avenue Marigny.

Supposez maintenant (cette supposition sera bientôt une réalité) le Palais de l'Industrie jeté par terre, et les deux rives de la Seine, jointes, sur le prolongement de l'Esplanade, par un pont boulevard de cent mètres de largeur ; des Champs Elysées au dôme d'or du vieux Palais, la perspective se développe, superbement, en une nappe de terrain rect ligne qu'aucune fissure ne coupe, et qu'aucun obstacle n'interrompt.

C'est sur ce rectangle colossal que l'Art aura, en 1900, ses expositions et ses palais

L'entrée principale de l'Exposition sera placée au coin de la place de la Concorde, coupant obliquement la ligne des quais ; aux Champs-Elysées sera l'entrée d'honneur, réservée aux puissants... Piaçons-nous y, pour un instant ; sens vérons mieux.

Cette entrée d'honneur s'élargit en une sorte de Forum immense, peuplé de statues ; à droite est le palais des Arts modernes, dont la masse s'étend jusqu'à hauteur de l'avenue d'Antin, et qui survivra à 1900 — étant destiné à remplacer le Palais de l'Industrie démoli.

A gauche du Forum, un autre palais ; celui des Expositions rétrospectives des Beaux-Arts, à côté duquel la manufacture de Sèvres édifiera sa propre exposition — qu'on annonce somptueuse.

Avançons ; et le Cours-la-Reine dépassé, traversons, sur la Seine, l'immense pont-boulevard et ses jardins.

Une suite de palais remplit le centre de l'Esplanade. Les manufactures de l'Etat ont le leur au premier plan ; puis viennent ceux de l'Enseignement, de la Décoration des Edifices et de toutes les industries qui se rattachent à l'Art.

Les côtés de l'Esplanade sont libres, aménagés en jardins ou en « réduits » où certaines industries d'art — la céramique, par exemple — pourront installer leur matériel, et « produire » sous l'œil des passants.

***

Les berges de la Seine, de l'Esplanade au pont d'Iéna, présenteront l'aspect le plus curieux et le plus brillant.

Sur la rive gauche, un théâtre s'élève, des palais étrangers s'éparpillent ; en face s'étalent les plates-bandes, les bosquets, les serres de l'Horticulture, et parmi cette débauche de verdure, des pavillons, des kiosques d'expositions, des cafés... Tous ces édifices auront sur la Seine des façades à encorbellement qui, le soir, illuminées, mettront un coin de Venise dans Paris. Et nous devrons être installés de telle sorte que l'accès des berges puisse rester ouvert à peu près partout à la libre circulation des promeneurs.

C'est également sur les bords du fleuve que les ministères de la guerre et de la marine, ainsi que les industries qui intéressent la navigation maritime et fluviale, auront leurs expositions. Leur place était indiquée là.

Les deux rives seront jointes par des passerelles qui permettront de passer hors de l'enceinte de l'Exposition, sans que le mouvement des visiteurs en soit pour cela gêné, les ponts des Invalides et de l'Alma.

Nous voici au bout de l'immense terrisoire. A droite, est le Trocadéro, à gauche, le Champ de Mars.

Sur la pente et tout autour des jardins du Trocadéro seront pittoresquement groupées les expositions coloniales ; des bords de la Seine à l'hémicycle du Palais, s'étageront, parmi les fleurs exotiques, ces constructions de formes multiples et de si amusants aspects qui firent en 1889 la joie des promeneurs de l'Esplanade.

Au Champ de Mars, une difficulté se présentait.

Cette partie de l'Exposition étant la plus éloignée de toutes du centre de Paris, et devant être consacrée aux expositions d'industries, il était à craindre que le grand public, très attiré et très amusé ailleurs, ne fît tout d'abandonner le Champ de Mars aux gens graves, aux familles d'économistes... et ne s'aventurât point jusque-là.

Le problème à résoudre était donc de faire quand même, et bien qu'à première vue la nature n'y prêtât point, un Champ de Mars *amusant*.

Le problème a été résolu.

De toutes les constructions élevées sur le Champs de Mars en 1889, deux seulement subsisteront en 1900 : le Palais des machines et la Tour Eiffel. Tout le reste sera rasé.

L'aspect de la Tour Eiffel sera, en certaines parties, modifié, et là-dessus l'imagination des divers ingénieurs, architectes et artistes s'est donné carrière. On ne sait encore auquel des « arrangements » proposés M. Bouvart s'arrêtera. On peut être sûr pourtant qu'en 1900 comme en 89 la tour de 300 mètres, habillée de neuf et rajeunie, restera un des « clous » de l'Exposition.

Le Palais des machines attirera aussi beaucoup de monde au Champ de Mars, car la grande salle des Fêtes en occupera le centre.

Le groupe de l'Agriculture s'en partagera les deux ailes.

Enfin, sur les terrains du Champ de Mars devenus libres, voici ce que nous verrons :

Au premier plan, à droite et à gauche de la Tour, des « attractions » ; le fameux théâtre que doit réaliser, paraît-il, le rêve d'une foule de gens ; la lune vue de très près...

Avançons. Voici, je crois, la trouvaille de M. Bouvart.

Il supprime l'antique système des galeries, de ces cahpharnaüms où vingt, cinquante, cent industriels amonceelaient, sans rien logiquement harmonie leurs produits différents les uns à côté des autres. A chaque groupe, il rend son autonomie et donne son salais

De chaque côté du Champ de Mars il installe d'abord les palais les plus petits ; au fond de plus grands, puis de plus grands encore, laissant au centre de la plaine un espace libre qui, à mesure que s'y multiplient les palais grandissant, se resserre et présente, vu du pont d'Iéna, l'aspect d'une colonnade échancrure paraboliquo dont les branches sont formées par les façades de plus en plus rapprochées des palais.

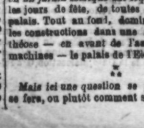

PONT

Je ne fais qu'indiquer ici l'idée générale et en quelque sorte abstraite du système. A l'intérieur de cette gigantesque impasse, des plantations, des pièces d'eau, des fontaines transformeront le centre du Champ de Mars en un jardin féerique sur lequel on aura vue, les jours de fête, de toutes les façades des palais. Tout au fond, dominant la plaine et les constructions dans une splendeur d'apothéose — en avant de l'ancien Palais des machines — le palais de l'Electricité.

***

Mais ici une question se pose : comment se fera, ou plutôt comment s'est faite la répartition entre les groupes des emplacements dont chacun aura besoin — à l'Esplanade, aux Champs-Elysées, sur les berges, au Trocadéro, au Champ de Mars ?

M. Bouvart a pris pour base de ses attributions d'emplacement à chaque groupe les surfaces occupées par ces mêmes groupes en 1889, *augmentées de cinquante pour cent.*

Le directeur des services d'architecture estime, en effet, que la participation des nations étrangères à la prochaine Exposition et le développement normal des industries, en un espace de onze année, rendent cette majoration nécessaire.

***

Et maintenant?

Maintenant, il s'agit d'aborder la terrible question des devis. L'Exposition est en *place* ; on suppose qu'elle coûtera une centaine de millions ; mais le détail de ces prévisions de dépenses est à établir, et c'est à quoi M. Bouvart et ses lieutenants vont désormais se consacrer.

Si aucun accroc imprévu ne survient, ce devis d'ensemble sera arrêté d'ici deux mois. Il sera prêt *avant le 1er juin le Parlement fût* mis en état de délibérer sur le vote des premiers crédits.

Les travaux commenceront aussitôt après.

Emile Dron.

Echos et Nouvelles

Verions nous à la veille du prochain Dimbre ?

En effet, tout comme un mortel ordinaire, M. de Parvi vient d'être sérieusement atteint de la grippe. Il n'était pas opéré ces jours-ci, il a nécessité l'avait voulu. Aussi cette récente maladie et son grand âge ont-ils décidé, paraît-il, M. Dalbiez à ne retirer. Il fait des démarches en ce moment pour assurer sa succession à son fils, après quoi il se résoudra à aller goûter un repos bien mérité.

***

Les Vandales.

Les modernes Vandales ce sont ces stupides voyeurs, qui parcourent le monde, un marteau à la main, cassant et mutilant ici le doigt d'une statue, là un morceau de chapiteau corinthien, ailleurs l'angle d'une pierre sépulcrale, étiquettant ces fragments et les montrant triomphalement dans une vitrine, quand ils sont revenus chez eux.

On vient d'arrêter, à Amiens, un de ces sauvages modernes, qui venait de commettre une forfaite du Parthénon. Après procès-verbal on l'a remis en liberté.

Il est vraiment fâcheux, en pareil cas, qu'on ait aboli la peine du fouet en place publique.

***

Un exemple à suivre.

La ville de Saint-Louis du Sénégal vient de mettre en service une voiture-ambulance, spéciale de manière à pouvoir circuler sur les voies du tramway électrique.

Cette voiture est fort bien installée, elle est séparée en deux parties par une cloison transversale ; la partie antérieure est réservée aux malades femmes de colonl des mal-des hommes.

Elle est éclairée par des lampes électriques et chauffée également par l'électricité.

***

Les loups en Bretagne.

L'ardeur du grand froid qui a régné cette année, les loups se sont montrés en très grand nombre. Dans la Bretagne, des loups, séparés en serant de la Vendée, ont vu dans les régions où ils n'en tent jamais se montrer, et leur faim, signalée par ce froid rigoureux, les forçait à s'approcher des habitations et à se montrer d'une hardiesse inouïe. A la porte de St-Brieuc à Plérin, de nombreux loups ont été vus ces jours-ci, et deux ont pu être tués par la garde de la propriété des Rosaires. D'autres de ces incommodes voisins ont été signalés dans l'arrondissement de Dinan ; à Carhaix, à Quimperlé et à Quiber. Même l'un d'eux, qui s'était aventuré sur un énorme glaçon de la Rance, devant le port de St-Hubert, n'a dû son salut qu'aux courants qui l'ont ramené à terre et un peu aussi à la maladresse du tireur qui l'a manqué. Non loin de là, forêt de la Hunaudaye, près du cimetière de Pludone, un habitant de Plancoët, M. Emile Langlais a été attaqué par un de ces affamés carnassiers ; il n'a dû son salut qu'à son courage et à la lutte énergique qu'il soutint contre son redoutable adversaire.

***

La remise de l'œuvre d'art et la Renommée de Coutant, offerte à M. Lourties, ministre du commerce, par l'industrie et le commerce parisien, en souvenir de son passage au ministère du commerce, a eu lieu hier à la Bourse du commerce.

M. Cauvreur, vice-président de la chambre de commerce de la Seine, président du comité de souscription, s'est fait éloquent interprète des sentiments de sympathie que M. Lourties avait ses collègues qui l'avaient vu à l'œuvre, comme ministre.

M. Lourties a répondu par un discours, qui a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

L'excédent disponible de la souscription a été mis à la disposition de Mme Lourties pour les œuvres de bienfaisance auxquelles elle s'intéresse.

LA PETITE COURSE SUPPRIMÉE

La chambre syndicale des entrepreneurs de voitures du département de la Seine pensant que la diminution du prix des voitures pour les petites courses serait goûtée par le public et procurerait ainsi une augmentation de travail pour les voitures, avait décidé de mettre à l'essai la « petite course à un franc ». L'expérience faite n'a pas donné, de l'avis des cochers, les résultats espérés. En conséquence, la chambre syndicale a décidé qu'à partir de samedi 23 mars, il sera fait retour au tarif officiel, dans les anciennes conditions.

***

Ce mouvement sera, dit-on, relativement important pour toutes les armes et pour tous les grades. Il y aura beaucoup, en effet, non seulement aux vacances régulières, créées par les dernières nominations de généraux, les mises à la retraite et les décès, mais encore au remplacement des officiers du corps expéditionnaire de Madagascar.

D'autre part, le *Journal* annonce qu'une promotion de trois cents sous-lieutenants d'infanterie de marine vient d'être signée par le président de la République.

Sont compris dans cette promotion, les sous-officiers qui viennent de terminer leur année d'étude à St-Maixent.

Ils prendront rang à la date du 1er avril prochain.

Lettre ouverte à M. Sarrien

PRÉSIDENT DU GROUPE POUR LA DÉFENSE DE NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

La question de notre commerce extérieur est une de celles qui mérite des études approfondies et, en le prenant en mais, vous et vos collègues, vous pouvez rendre à la France de signalés services.

Dans l'Europe entière, les progrès de l'industrie ont produit un trop plein qu'en vain notre marché cherche à déverser chez ses voisins. C'est la lutte pour la vie et la victoire restera au pays qui produira le plus et aux plus bas prix.

La France est-elle armée pour ses défendre ? Assurément oui, mais le peut-elle ? Non.

Notre outillage industriel ne le cède en rien à celui de nos voisins, nos ouvriers peuvent lutter de courage et d'adresse avec les ouvriers étrangers, mais cela ne suffit pas.

Il faudrait encore l'égalité dans les charges, c'est-à-dire, non seulement l'égalité des impôts, mais aussi et surtout dans les prix de la main-d'œuvre, plus élevée en France que chez la plupart des nations voisines.

Or, on ne peut rien y abaisser les salaires de l'ouvrier, ce serait l'appauvrissement de la France. On ne peut davantage penser à diminuer nos impôts chaque jour croissants, mais ce n'est pas tout.

Il faudrait encore amoindrir, dans d'énormes proportions les prix de tout ce qui est nécessaire à la vie et naturellement les produits du sol.

Ce serait, en un mot, une révolution à rebours et la misère partout.

Les pays où les choses de la vie sont à bon marché sont des pays malheureux, la richesse seule fait augmenter les produits du sol, amène le bien-être et la grande consommation des produits industriels.

En France, deux écoles sont en présence :

La protection et le libre-échange, vous ne voulez, avec raison, ne prendre parti ni pour l'une ni pour l'autre systématiquement.

Déjà le parti libre-échangiste espère que vous tournerez de son côté, j'espère que cela ne sera pas car nous avons besoin d'être protégés.

Y a-t-il donc des libres-échangistes ?

Il se pourrait puisqu'on en parle et que certains journaux parlent en leur nom, mais je voudrais savoir jusqu'où irait leur libre-échangisme s'ils se trouvaient aux prises avec la concurrence étrangère non-seulement pour les produits du sol ou industriels, mais aussi pour la main d'œuvre.

Les produits français pouvant être exportés ne peuvent soutenir la concurrence avec ceux de nos voisins que par leur fini, leur qualité, leur bon goût ou leur caractère artistique. Renoncer de lutter contre le bas prix, nous ne devons pas y songer pour les raisons que j'indique plus haut.

Et pourtant la France produit au delà de ses besoins. Sa consommation, malgré ses richesses, ne peut absorber, dépenser ce que jette sur ses marchés une industrie toujours en production croissante.

Il faut donc que la France aussi déverse quelque part le trop plein de ses richesses industrielles et elle veut en conserver la valeur et l'accroître en lui laissant continuer sa marche en avant.

Mais où ? Pas en Europe surtout à l'heure où le même piétiner sur place *même gêne que chez nous.*

On n'est pas non plus dans les pays les plus éloignés, ouverts à nos concurrents comme à nous c'est vrai, mais où nous arrivons avec des prix trop élevés.

Il nous reste pourtant des débouchés, nos colonies.

C'est vers elles que doivent se tourner nos efforts c'est là qu'est le salut.

Nos colonies sont à nous, nous y sommes les maîtres, elles nous ont coûté et nous coûtent encore assez cher pour que nous ayons le droit de nous en réserver la consommation en produits industriels.

Ne vous semble-t-il pas que la France, qui demande à ses habitants les millions infiniment chers à la protection et à l'organisation de ses colonies, doive en retour leur réserver la fourniture de tout ce qui est nécessaire à ces Français du dehors, du moment que son industrie le produit ?

Nos Musées commerciaux nous montrent combien est petite la place que nous prenons dans le commerce colonial.

Supérieures en qualité nos produits sont délaissés à cause de leur prix trop élevé.

Fermons donc nos colonies à nos concurrents et notre pays disparaîtra, frappons nos concurrents d'une charge au moins équivalente à celle que nous supportons et à laquelle personne ne songe à se soustraire parce qu'elle est indispensable, mais ne cherchons pas l'amélioration d'un autre côté, il n'y a rien à espérer.

La plus est partout en Europe et en ce moment même l'Angleterre songe à se protéger, elle qui n'a vécu jusqu'à ce jour que par le libre-échange.

Réservons-nous donc nos colonies, fermons-les par des droits prohibitifs, voilà ce qu'il faut pour défendre notre commerce extérieur et intérieur.

Agréez, Monsieur Sarrien, l'assurance de ma considération distinguée.

A. Dubois.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

La séance est ouverte à 3 heures 10, sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

On adopte le projet déjà adopté par la Chambre et portant prorogation de l'autorisation à l'octroi de Saint-Amant et on reprend la suite de la discussion sur les droits successoraux des enfants naturels.

On est toujours à l'article 5 qui modifie ainsi qu'il suit l'article 756 du code civil : « Les enfants naturels ne peuvent rien recueillir par donation entre vifs au-delà de ce qui leur est accordé au titre des successions. La part qui, au titre qui leur est reconnu pourront leur legner tout ou partie de la quotité disponible, sans toutefois qu'en aucun cas, lorsqu'ils se trouvent en concours avec des descendants légitimes, ils puissent en recevoir plus qu'une part d'enfant légitime le moins prenant.

On sait que M. Grivart a demandé la suppression de l'article et que M. Thézard en contraire en déclarant l'estimer. Aujourd'hui c'est M. Paulian, du Loir, qui présente des observations.

Il conclut en faveur de l'amendement de M. Thézard, en insistant sur un point très important qui a été omis par la commission, celui des conséquences du contrat de mariage qui, au point de vue pratique comme au point de vue moral, ne présente aucun danger.

L'orateur dépose en ce sens un amendement d'accord avec M. Thézard.

M. Thézard demande le renvoi de l'article 5 à la commission.

La renvoi est combattu par M. Trarieux, qui le discussent, qui demande au Sénat, d'accord avec la commission, le vote de l'article 5.

Les amendements de M. Grivart et de MM. Paulian et Thévenet ne 4 sont successivement repoussés. Et l'article 5, tenu de la commission, est adopté.

L'article 6 est adopté ainsi que l'article 8.

Après un échange d'observations entre MM. Trarieux, Bozérian et Dupuy, l'article 9, qui stipule à l'article 912 du Code civil les paragraphes suivant : « Le présent article s'applique aux dispositions faites par actes entre vifs ou testamentaires aux enfants naturels par leur père et mère » est adopté, après le rejet de la demande de renvoi à la Commission faite par M. Dupuis.

La séance est levée à 5 heures 25 et renvoyée à lundi.

Physionomie du Sénat

C'est au Sénat que s'est réfugiée aujourd'hui la vie politique, la Chambre étant en vacances pour quelques jours. Certainement il n'y aura jamais au Luxembourg l'activité que l'on rencontre au Palais Bourbon. Néanmoins la galerie des Bustes offre une animation qui n'est pas habituelle ; on y voit presque tous les ministres et même pas mal de députés. Inutile de dire que ce n'est pas la proposition de loi relative aux droits de succession des enfants naturels dont on s'occupe le plus. Le sujet, quoique intéressant, n'est pas de ceux qui passionnent les hommes politiques. La question du budget, celle du droit d'accroissement sont beaucoup plus discutées.

On estime que pour le droit d'accroissement, le Sénat en revendra aux propositions du gouvernement. Quant au budget, il est sûr que tel que la Chambre l'envoie au Sénat, il n'est pas en équilibre.

La Commission des finances devra combler le déficit soit en diminuant les dépenses, soit en augmentant les recettes. On ne croit pas qu'il lui faille moins de huit jours pour s'acquitter de cette tâche et on doit en semble pas exagéré lorsque l'on sera au temps qui a été nécessaire à la Commission de la Chambre pour arriver aux résultats pas brillants que l'on sait. Le Sénat prétend qu'il va prouver son utilité en voltant un budget sérieux.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le Budget

Le budget tel que l'a voté la Chambre et tel qu'il est transmis au Sénat se présente avec un déficit de 1,945,319 francs. Les recettes sont, en effet, évaluées à 3,424 775,183 francs et les dépenses à 3,426,720,502 francs.

Le projet de budget déposé à la Chambre présentait un excédent de recettes de 109,286 francs ; mais en vertu de la « dotation d'une *votes ont fait subir au chiffre des dépenses* une augmentation de 1,480,617 francs et au chiffre des recettes une diminution de 576,606 francs.

Ces modifications de crédits proviennent pour partie, de ce que le vote des douzièmes provisoires pour le mois de mars 1895 a entraîné soit des dépenses de douzièmes provisoires pour le retard apporté à l'application des mesures ayant pour objet de réprimer la fraude des alcools, soit des diminutions de crédits résultant du retard dans la mise en application de certaines dépenses.

Il y a lieu aussi de remarquer que la diminution des recettes résulte de la répression de la fraude sur les alcools a entraîné une diminution nouvelle de recette de 4.075.000 fr., comparée jusqu'à concurrence de 3,750,000 fr. par le bénéfice de la frappe des monnaies divisionnaires d'argent.

Au Sénat

La commission des finances

La commission des finances, après avoir entendu M. Ribot sur la question du droit d'accroissement, s'est prononcée, par 7 voix contre 6, pour la taxe uniforme de trente centimes.

La commission des finances a opéré sur les divers sujets particuliers, un total de réductions qui s'élèvent à environ deux millions, notamment 600,000 francs pour l'instruction publique (construction d'écoles) ;

350,000 francs sur les travaux publics (canaux).

400,000 francs inscrits pour les études sur la propriété bâtie.

380,000 francs sur les crédits du Soudan.

85,000 francs sur les crédits de la marine.

Le déficit est ainsi comblé.

Le budget sera même un excédent d'environ 300,000 francs.

A la Chambre

La réforme judiciaire

La Commission de la réforme judiciaire a entendu cet après-midi M. Trarieux, ministre de la justice, sur le projet de loi récemment déposé, tendant à autoriser les juges de paix à tenir des audiences foraines, suivant les besoins du service, dans des communes autres que le chef-lieu de canton. Les frais seraient mis à la charge des communes.

Ce projet ne visait au début que le département de la Seine. Il a été étendu à tout le territoire.

La Commission qui étudie un projet d'ensemble sur la réorganisation des justices de paix, dans lequel se trouve un article visant la modification proposée par le ministère voudrait que la réforme vînsse tout entière devant la Chambre.

La gauche des sceaux a insisté en faveur de la disposition de cette réforme partielle dont l'urgence s'impose. Il s'est engagé en même temps à appuyer le vote à l'ordre du jour du grave projet déjà déposé par la commission.

La Commission a accepté la disposition demandée par le Garde des sceaux et a nommé M. Valle rapporteur du projet qui sera déposé jeudi prochain sur le bureau de la Chambre.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 22 mars. — La Commission du travail s'est réunie sous la présidence de M. Rodrigues, rapporteur. Elle a pris les résolutions suivantes :

« La Commission maintient l'article 4 de la loi de 1892 qui interdit le travail de nuit aux femmes typographes employées à la composition des journaux. Elle refuse d'autoriser les brocheuses et plieuses des journaux à travailler plus de sept heures la nuit.

Enfin la Commission décide de soumettre à la loi de 1892 les cuisines et offices des hôtels, restaurants, pâtisseries et charcuteries.

La Bourse du Travail

Paris, 22 mars. — De plusieurs côtés on signale le bruit de la réouverture de la Bourse du Travail. Le préfet lui paraît aussi le ministère Ribot est de nature à donner crédance à ces rumeurs.

Nous ne voyons pas cependant que le cabinet, malgré le vif désir d'apaisement et de conciliation qu'il vient de manifester à plusieurs reprises, permette aux syndicats de prendre possession de leur ancien immeuble sans exiger d'eux cette condition qu'ils accepteraient sans doute d'autant plus volontiers que la plupart d'entre eux nouvellement ont qu'elles constituent à leur actif une garantie d'existence paisible et fructueuse.

Le roi de Serbie

chez le Président de la République

Paris, 22 mars. — Le président de la République a reçu ce soir en audience privée le roi Alexandre de Serbie.

Le roi était accompagné de son père le comte de Salove et du colonel Chemetz, attaché à sa personne. Il est arrivé à 5 h. 1/4 à l'Elysée. Il a été reçu sur le perron d'honneur par le commandant Mor-an, le aide-de-camp chez et le comte de Bourquency, directeur du protocole.

Le président l'attendait dans le grand salon dont du 1er étage.

Après 28 minutes d'entretien le roi s'est retiré.

A 6 h. 1/2, le président de la République a rendu au roi de Serbie sa visite.

Démission ministérielle démentie

Paris, 22 mars, soir. — Les bruits de démission du ministre de la marine, qui circulaient depuis ce matin sont sans fondement.

Le sieur Alibert

Paris, 22 mars. — MM. Turrou, rédacteur à la *Petite République* et Montenegro, rédacteur à l'*Intransigeant*, sont condamnés, le premier à 100 fr. d'amende ; le deuxième, à 25 fr., pour avoir livré à des voies de fait sur Alibert.

On sait que ce dernier a été récemment cassé du son grade de l'armée territoriale à la suite d'incidents fâcheux.

UNE EXÉCUTION

Paris, 22 mars. — Le bruit court que les bois de justice sont partis pour Versailles, où doit avoir lieu l'exécution d'un assassin de 20 ans, Auguste Lemoine.

Graves dégâts en Corse

Ajaccio, 22 mars. — Les dernières pluies ont causé des dégâts considérables sur certaines routes de la Corse.

Le Taviganno a débordé et a emporté tout ce qui se trouvait sur son passage.

A Omessa le torrent qui traverse le village a tellement grossi que les maisons ont été envahies et menacent de s'écrouler ; les vignes, les jardins, des bestiaux ont été enlevés ; la cimetière n'existe plus ; il a été détruit ; les cercueils ont été brisés et les cadavres entraînés dans le Golo. Les habitants d'Omessa se sont échelonnés sur les bords de cette rivière pour arrêter les cadavres qui passent et les ramènent chaque soir pour les inhumer à nouveau.

Nouvelles Étrangères

HABILETÉ FINANCIÈRE

Le Japon et l'indemnité de guerre

Londres, 22 mars. — Si l'on veut en croire une dépêche de New-York, publiée dans le *Standard* de ce matin, les Japonais qui trouvé un moyen très simple d'y ter à la Chine ses obligations et servitudes que consistait lui imposer la financeurs européens comme garantie de l'emprunt qu'ils se préparait déjà à lancer pour couvrir l'indemnité de guerre du vainc.

Le Japon accepterait le paiement de cette indemnité en titres de rente chinoise, et, s'il y a lieu, de prendre des garanties et hypothèques, le Japon les prendra lui-même.

Instruit par la longue expérience de la guerre franco-allemande, le Japon veut à tout prix éviter, par ce moyen, l'accumulation subite et anormale de cet taux improductifs.

La grève de la chaussure

Londres, 22 mars. — La conduit qui dyisait depuis que'que temps les ouvriers et les patrons de l'industrie de la chaussure en Angleterre vient d'aboutir à une entente entre les dont l'Union Nationale des ouvriers intéressés a fixé la durée à six semaines.

Les grévistes sont au nombre de deux cent mille. Ils appartiennent pour la plupart, aux centres de Leicester et de Northampton.

La crise espagnole

Madrid, 22 mars. — Dans une réunion qu'ils ont tenue, les principaux chefs de l'armée ont décidé de se rendre chez le maréchal Martinez Campos pour les déclarer qu'ils veulent sans conditions le trône et le gouvernement quel qu'il soit et qu'un parti qui aime les soldats de tous rangs. Cet acte facilitera la solution de la crise.

Il est probable que la réunion consultera aujourd'hui M. Silvela, chef des conservateurs dissidents. On croit que le cabinet sera constitué aujourd'hui.

Les sinistres maritimes

Guernesey, 22 mars. — Les quatre vingt-dix-sept marins de l'Amphitrite, navigeant sur les eaux de Tréport, sont sauvés ; ils seront rapatriés par les soins du consul de France, aussitôt que le temps le permettra, sur le vapeur Mistral.